ZONES VULNÉRABLES NITRATES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 17 FÉVRIER 2022

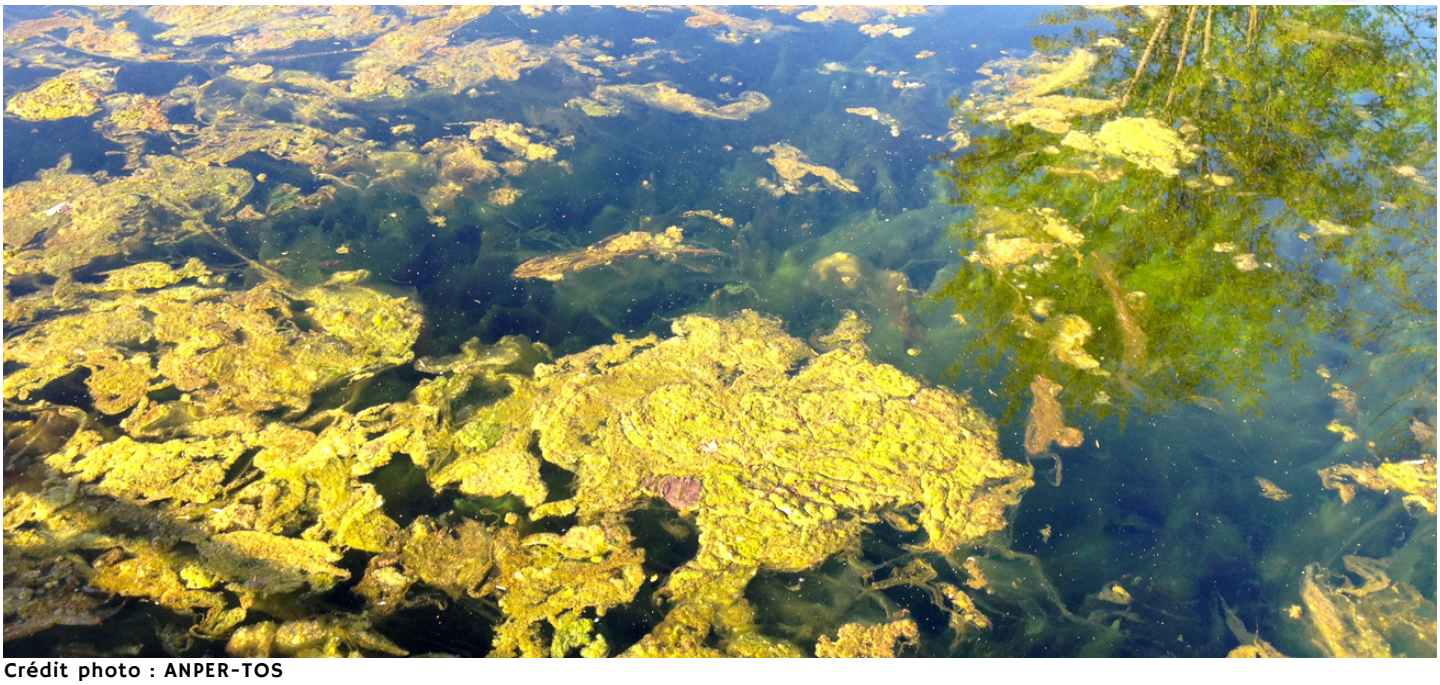

Crédit photo : ANPER-TOS

Trop c'est trop !

SUITE À L'ABSENCE DE RÉPONSE À NOTRE PREMIER COURRIER EN SEPTEMBRE 2021, ANPER-TOS ET LE COLLECTIF SOS LRC ONT ENGAGÉ UN RECOURS ADMINISTRATIF À L'ENCONTRE DU PRÉFET DE RÉGION COORDINATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

En juillet 2021, le Préfet précité a pris un arrêté portant désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates (ZVN) d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée. La ZVN est un outil permettant de limiter les pollutions agricoles diffuses de l'eau par les nitrates.

Nos associations reprochent au Préfet de ne pas correctement utiliser cet outil alors même que la situation catastrophique des rivières de l'Est de la France, et les raisons qui ont amené à cette situation, sont connues depuis maintenant plusieurs années

La situation catastrophique du massif karstique jurassien

La Loue, le Doubs, le Dessoubre, le Cusançin ... Tous ces cours d'eau sont recouverts d'algues et complètement eutrophisés. La biodiversité de l'entomofaune a dramatiquement chuté ces vingt dernières années. D'importantes mortalités de salmonidés y sont régulièrement constatées, et les comptages des pêches électriques des fédérations de pêche montrent un effondrement des populations piscicoles , en particulier de truites et d'ombres . L'apron, espèce endémique protégée au niveau européen, a quasiment disparu des rares portions de rivière où il était encore présent.

Pourtant, dans son arrêté de juillet 2021, le Préfet de région n'a pas jugé nécessaire de définir comme ZVN l'intégralité de leur bassin versant hydrogéologique. Nous considérons qu'il s'agit là d'un manque manifeste de discernement.

ANPER-TOS et le collectif SOS LRC demandent l'annulation de l'arrêté de juillet 2021 et la prise d'un nouvel arrêté prenant en considération l'état et la fragilité des rivières franc-comtoises et de leurs bassins versants

Pour plus d'informations : anper.tos@gmail.com ou info@soslrc.com